

Le RSA, droit et devoirs ?

Posted on 26 avril 2022 by Patrick Rouillier

Notre ancien, actuel, et futur président a en projet de conditionner le versement du RSA à l'obligation d'un certain nombre d'heures de travail au profit de la collectivité. Bien sûr cette mesure fait polémique qu'il n'est pas trop difficile de démêler.

Reprenons la genèse de nos sociétés. Originellement les humains se sont regroupés en familles, clans, villages, provinces et nation pour faire face aux dangers environnant (naturels ou humains). Évidemment ces coalitions basées sur la solidarité réciproque entraîne des contraintes et des servitudes. La solidarité ne paraît légère que quand elle s'exerce à votre avantage ! Les devoirs réciproques induisent des droits particuliers et dans les sociétés chacun s'est plus intéressé à ses droits qu'à ses devoirs. Les empereurs, les rois, les dominants se sont octroyés des droits, des privilèges avec l'assentiment des religions dont ils se réclamaient.

A la révolution de 1789, pour lutter contre les privilèges, les droits des rois et de la noblesse et de l'église la constituante adopte la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui, abolissant les privilèges, accorde à tous les citoyens des droits identiques. C'est un texte d'un lyrisme magnifique qui à mon avis enterre bien des œuvres de Molière, Baudelaire ou Hugo. Il faut le lire !

Malheureusement il est basé sur une erreur fondamentale car il aurait dû s'appeler « déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen ». En effet dans une société les devoirs l'emportent sur les droits. Ce sont les devoirs réciproques qui confèrent aux citoyens des droits, et non les droits qui engendrent les devoirs !

Il est de plus en plus fréquent de voir des individus, des groupements réclamer leurs droits et assez rare de les entendre parler de leurs devoirs. Dans l'esprit d'aujourd'hui chacun revendique ses droits et exige de l'autre qu'il s'impose les devoirs correspondants.

Le chômage est devenu un droit alors qu'il n'est possible que si que chacun s'impose, au préalable, le devoir solidaire de cotiser. La solidarité impose les devoirs, et ceux-ci permettent les droits.

Une société solidaire est avant tout une société de devoirs. Lorsque les droits devancent et imposent les devoirs on n'est plus dans une société solidaire mais dans une société de privilèges (Celle dont on a voulu sortir en 1789 et que l'on continue à rejeter !). C'est malheureusement la dérive de notre société où chacun

réclame ses droits sans se soucier de ses devoirs ni, de plus, du droits des autres. C'est une société du « chacun pour moi » qui se dessine ! Quand la démocratie vire à l'individualisme on tends à l'anarchie qui est la forme mère de la dictature du plus fort.

Abordons maintenant le problème du RSA. Les citoyens bénéficiaires ont des devoirs comme tous les citoyens du pays. Les actifs paient des cotisations sociales, des impôts, des taxes qui alimentent le budget de l'état. Au contraire les bénéficiaires de RSA n'ont généralement pas cotisés ou très peu. Ils ne sont pas pour autant bénéficiaires de droits et exemptés de devoirs ce qui romprait l'égalité citoyenne. Il est bien sûr impossible de leur réclamer des cotisations puisque sans moyens financiers. On ne peut leur demander que ce qu'ils peuvent fournir c'est à dire du temps et donc des heures de travail solidaire.

En ce qui concerne le chômage, il touche des personnes ayant normalement cotisé et respecté leurs devoirs et en droits de réclamer leur indemnités. En période de chômage bas les cotisations couvrent largement les indemnités et le système fonctionne. Quand le chômage est haut (<7%) le système devient déficitaire et nécessite quelques aménagements. Il faut produire plus de richesse pour couvrir ce manque et les chômeurs pourraient être sollicités pour mettre la main à la pâte

A chacun selon ses mérites, je dirais plutôt à chacun selon ses devoirs bien remplis